**A.S.B.L. Net-Volley Seniors Saison 2022 – 2023**

**Siège : Rue de Bouleaux, 15, 4540 Amay**

**N° entreprise 0828 972 886 P.V. de l’AG du 30/05/2023**

**Banque BE32 1430 8488 4502**

**RPM Liège (Huy)**

**Organe d’Administration**

**Tous les clubs étaient présents à notre AG, d’où représentation de 125 voix.**

**Les clubs de Bütgenbach, Herve et Spa étaient représentés par des membres dûment mandatés.**

1. **Accueil de la Présidente :**
* Mme Alice Auguste, Présidente du net-volley ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux représentants des clubs et en invitant l’assemblée à se recueillir à la mémoire des 7 membres décédés au cours de la saison sportive.
* **Article 130 du R.O.I.** : (la motion d’ordre).

L’interpellation de M. J. Thirion du club de Verlaine est irrecevable ; aucun écrit, pas de suite aux ragots.

**Rapport moral :**

La Présidente rappelle que le net-volley est un sport complexe. L’état d’esprit des joueurs est très différent et chacun doit y trouver son compte.

C’est un sport d’équipe, une grande aventure humaine, fédératrice et génératrice de solidarité.

L’idée de fair play devrait y être souveraine, cette saison s’est déroulée sans gros soucis.

La présidente remercie les clubs qui ont accueilli des journées en remplacement d’autres clubs.

Aussi un grand merci aux bénévoles, aux arbitres, aux membres de l’OA, sans qui il ne serait pas possible d’organiser un championnat.

Rappel : il manque des membres dans certaines commissions, appel à candidature.

1. **Bilan de la saison sportive** :

**Championnat**:

D1 mixte : Angleur Dames 1 : Intrépides

D2 mixte : Angleur Dames 2 : Oupeye

D3 X mixte : Oupeye

D3 Y mixte : Aubel

D4 X mixte : Beyne

D4 Y mixte : Seraing

D4 Z mixte : Bütgenbach

Meilleur 2ème en D4 : Flémalle

**Coupe :**

Mixte : Angleur Dames : Angleur

Un ballon a été offert aux équipes championnes.

1. **Election statutaire :**

Mme MJ. Engel a terminé son mandat d’administrateur. Elle se représente pour un nouveau mandat.

Il n’y a pas d’autre candidat. Mme S. Plomteux et M. S. Fiorini acceptent de dépouiller les bulletins.

1. **Présentation du bilan financier ainsi que du budget de l’année à venir par la Trésorière** :

Chaque club a reçu le bilan financier de l’exercice sportif 2022 – 2023 clôturé le 30 avril 2023 ainsi que le budget pour la saison 2023 – 2024.

Mme Engel détaille les divers points.

1. **Rapport des vérificateurs aux comptes :**

Mmes E. Delhaxhe et M. Mersch ont constaté la parfaite régularité et la clarté des comptes.

1. **Approbation des comptes et du budget et décharge donnée aux administrateurs :**

Les comptes et le budget sont approuvés ; il est donné décharge, par l’assemblée, aux administrateurs, pour la gestion 2022 – 2023.

La situation des comptes sera transmise au tribunal des entreprises.

1. **Nomination d’un nouveau vérificateur aux comptes en remplacement de Mme Mersch :**

Mme Mersch accepte de reconduire son mandat pour une durée de 2 ans.

1. **Résultat de l’élection :**

Mme Engel est réélue avec 114 oui.

1. **Remarques générales :**
* Cotisations inchangées : 25 €.
* Début de la saison : le 2 octobre 2023.
* Pour la D1 mixte, instauration de « play off » à l’issue du championnat.
* **La saison prochaine, la montée sera obligatoire (dans toutes les divisions).**
1. **A) Suggestions et modifications du code de jeu (clubs et OA) :**

**Article 4 : Theux** Le filet est tendu au-dessus de la ligne centrale. Sa partie supérieure est placée à :

1. 2,43m pour les équipes de division 1 mixtes
2. 2,35m pour les équipes de division 2 et 3 mixtes
3. 2,24m pour les équipes de division 4 mixtes et les équipes dames

Justification

Vous n’êtes pas sans ignorer que le Net-Volley est à la base, une méthode de revalidation pour personnes ayant subi des problèmes de santé, cardiaques … ou autres. Il s’agissait alors de « faire bouger les patient(e)s », parfois de tous âges, de manière pas trop intensive, dans un environnement avec d’autres patient(e)s où tout le monde a la même préoccupation et dans un climat ludique … retrouver la santé. C’est d’ailleurs pour permettre à cette activité d’atteindre son but de « mouvement », que le règlement a été allégé et aménagé en supprimant principalement le geste technique le plus difficile du volley-ball, c’est-à-dire la réception en manchette.

La VRAIE philosophie originelle du net volley se retrouve en D4, où nous trouvons des personnes de tout âge, parfois bien avancé, qui se retrouvent avec des amis pour se remuer et prendre du plaisir sur un terrain de sport, et jouer contre d’autres personnes qui cherchent le même plaisir qu’eux … plaisir quasi toujours prolongé à la cafétéria.

Le jeu en D4 est cependant assez lent avec des joueurs des deux sexes, étant parfois très âgés ; le but recherché n’est donc pas toujours atteint de manière évidente.

Il faut dès lors se poser la question de savoir si il est logique de voir jouer des jeunes filles de 20 ans, 1.90 mètre, sportives professionnelles, en finale des jeux olympiques … avec un filet de 2.24 mètres … alors qu’on impose à nos (grands) mamies de jouer avec un filet de 2.35 mètres !!!

Je vous propose donc de fixer la hauteur du filet en D4 à 2.24 mètres pour les raisons suivantes :

1. en D4, il y a de nombreuses dames dans les équipes, qui sont largement défavorisées, discriminées, par la hauteur actuelle de 2.35 mètres.
2. la moyenne d’âge en D4 est plus élevée. On voit souvent des joueurs « redescendre » de D3 en D4 en augmentant leurs anniversaires. Les retraites du milieu du travail se font également de plus en plus tardives et le renouvellement des équipes se fait ainsi moins facilement.
3. si le filet est un peu plus bas, le jeu va être un petit peu plus « tendu » et le but de faire bouger les joueurs sera mieux atteint ; et vous savez parfaitement que, en D4, rien que le fait de savoir bouger vous propulse en tête de classement, ce qui est quand même valorisant.
4. les joueurs auront un peu plus l’impression de se rapprocher de l’activité originelle qu’est le volley-ball et, psychologiquement, ils auront l’impression de pratiquer plutôt un « sport » qu’une simple « activité ».
5. si vous me dites que les dames peuvent toujours aller jouer en équipes Dames, cet exode va immédiatement provoquer la suppression de nombreuses équipes qui étaient mixtes jusque là et qui vont se retrouver avec un déficit de joueurs … alors autant garder nos biches dans nos forêts … et ne plus les défavoriser.

Lors de « l’année covid », vous avez aussi décidé de faire passer la hauteur du filet D3, de 2.42 mètres à 2.35 mètres … et les matches n’ont jamais étés aussi disputés … tout le monde peut battre tout le monde … ou être battu par tout le monde … et c’est bien agréable et motivant !!! Il y a des attaques, des belles réceptions ou récupérations à deux mains, des belles actions réflexes, il y a beaucoup de mouvement … tout ça partant incontestablement des possibilités qu’offre un filet un peu plus bas qu’il y a trois ans !!! Votre décision a donc été la bonne et n’a amené que du positif.

Mais je vous propose de pousser votre réflexion encore un peu plus loin … le jeu proposé en D2 n’est pas beaucoup différent du jeu de D3, et une bonne équipe de D3 tient parfaitement bien la route face à une équipe de D2 … les phases de jeu sont aussi animées et ça bouge tout autant, et c’est également plus agréable à regarder pour les milliers de supporters qui nous suivent. Alors, je vous pose la question … vu la très faible différence entre D2 et D3, pourquoi ne pas mettre également le filet D2 à 2.35 mètres, comme en D3 ? La différence se ferait sur la maturité des équipes, sur l’organisation du jeu, sur le mouvement, sur l’esprit d’équipe … tous les ingrédients sont toujours les mêmes en D2 et D3, mais uniquement les détails feraient la différence. En D2 et D3, le gâteau est identique … seule la cerise ferait la différence.

Pour ce qui est de la D1, je propose le statuquo.

**Refusé par l’OA.**

**Article 9 : OA**

## **Article 9 : - Capitaine**.

*Avant le match, le capitaine :*

1. ~~Le capitaine~~ veille à ce que les feuilles d’arbitrage soient remplies **par ordre alphabétique**, 20 minutes avant le début du match au plus tard.
* Conformément aux directives de l’OA, il inscrit les NOMS et PRENOMS en toutes lettres des joueurs titulaires par ordre alphabétique. S’il y a des suppléants, il passe une ligne et les inscrit également en toutes lettres ET mentionne clairement l’appartenance complète de la division d’origine. Il note le NOM et PRENOM du coach éventuel (affilié à l’ASBL Net-Volley Seniors) et représente son équipe au tirage au sort et lui ou le coach remet à l’arbitre la feuille de rotation.
1. Dès l’arrivée de l’arbitre, se présente volontairement à lui pour le toss.
2. ~~Il~~ peut demander de contrôler la hauteur du filet.

*Pendant le match* :

Lorsqu’il est sur le terrain, le capitaine agit comme capitaine au jeu.

Quand il n’est pas sur le terrain, le coach ou le capitaine lui-même désigne un des joueurs sur le terrain qui remplira les fonctions de capitaine au jeu et ne doit pas porter le brassard.

**Article 9 : Angleur**

 **Capitaine.**

1. Demander les temps morts et les remplacements (~~dans la zone des 3 mètres et face à l’arbitre)~~.

(Lorsque l'on est sur le terrain et qu'il faut prendre un temps mort assez vite, on n'a pas nécessairement le temps de penser à se déplacer aux 3 mètres)

**Refusé par l’OA**

**Article 10 : OA**

## **Article 10 : - Coach.**

Le coach doit être affilié à la fédération.

Le coach décide des formations de départ, des remplacements, des TM.

Il dirige le jeu de son équipe depuis l’extérieur de l’aire de jeu face à l’arbitre.

Avant chaque set, le coach ou le capitaine remet à l’arbitre une feuille de rotation dûment remplie et une à la demande de l’équipe adverse au moment du toss.

**Article 12 : OA**

**Article 12 : - Pour gagner un set.**

## Le set est remporté par l’équipe qui, la première, marque 25 points avec une avance d’au moins 2 points sur l’autre équipe.

1. Si pas 2 points d’écart, le jeu continue jusqu’à ce qu’un écart de 2 points soit atteint. (26 – 24 / 27 – 25 / 28 – 26 etc.…)
2. Toutefois le set est limité strictement à une durée de 25 minutes (pas d’ajout même en cas de force majeure). En cas d’égalité de points à la fin du temps réglementaire, la première équipe qui gagne l’échange suivant marque le point décisif et gagne le set.

**Article 12 : Malmedy**

 **Partie de règlement souhaitée modifiée** :  **Pour gagner un set**

**Texte** : Toutefois le set sera limité à une durée de 25 minutes. En cas d’égalité de points à la fin du temps réglementaire, la première équipe qui gagne l’échange marque le point décisif (tie-break) et gagne le set.

**Nouveau texte** : Toutefois le set sera **strictement** limité à une durée de 25 minutes. **Il n’est pas prévu d’ajout de temps, même en cas de force majeure (blessé à soigner, défaillance technique de l’installation, etc**). En cas d’égalité de points à la fin du temps réglementaire, la première équipe qui gagne l’échange marque le point décisif (tie-break) et gagne le set.

**Motivation** : la survenue d’un événement ne peut compromettre le timing entraînant un retard dans l’organisation, …… et dans la remise à disposition des installations aux clubs qui devraient en disposer à la suite des rencontres.

**Accepté par l’OA**

**Article 13 : OA**

## **Article 13 : - Pour gagner le match.**

Le match est gagné par l’équipe qui remporte les 2 sets.

~~En cas d’égalité 1 – 1,~~ deux points au classement seront attribués par set gagné et un point par set perdu.

**Article 14 : OA**

## **Article 14 : - Forfait et équipe incomplète.**

1. Si une équipe refuse de jouer, après en avoir reçu sommation, elle perd le match sur un score de forfait. (0-25)
2. Une équipe qui, sans raison valable, ne se présente pas à l’heure sur le terrain, est déclarée

« forfait » avec le résultat mentionné à l’article 14 – 1 (ex : aléas de la circulation).

1. Une équipe déclarée incomplète pour un set ou pour un match perd le set ou le match. On attribue à son adversaire ~~les points ou les sets manquants pour gagner~~ le set ou le match. L’équipe incomplète conserve les points et les sets acquis.

**Article 15bis : OA**

## **Article 15 bis : - Echauffement, attaques et services.**

L’équipe qui a le service débute les attaques pendant les ~~2~~ 3 premières minutes, la 2ème équipe pendant les 4ème à 6ème minutes ; après les attaques, les 2 équipes pourront s’entraîner aux services pendant 1 minute.

**Article 15 bis : Malmedy**

**Echauffement, attaque et services**

**Texte** : L’équipe qui a le service débute les attaques pendant les 2 premières minutes, la 2ème équipe pendant les 3ème et 4ème minutes ; après les attaques, les 2 équipes pourront s’entraîner aux services.

**Nouveau texte** : L’équipe qui gagne le service débute les attaques ; **dans le but d’une bonne coordination et un respect du timing, la table annonce au micro le début chaque étape de l’échauffement (10 minutes : madame, messieurs les arbitres, préparez le match (autrement dit tirage au sort) / 8 minutes : début des attaques / 6 minutes : changement de côté / 4 minutes : début des services / 2 minutes : les ballons sous les chaises d’arbitre et les équipes sur le terrain) ;** ~~pendant les 2 premières minutes, la 2ème équipe pendant les 3ème et 4ème minutes ; après les attaques, les 2 équipes pourront s’entraîner aux services.~~

**Motivation** : durant cette saison, nous avons trop souvent vu une absence de synchronisation entre les différents terrains, avec des échauffements qui ont dus être raccourcis, voire annulés (services)

**Accepté par l’OA (mais 3 minutes d’attaques pour chaque équipe et 1 minute de services).**

**Article 15 bis : Angleur**

**Echauffement, attaques et services.**

L’équipe qui a le service débute les attaques pendant les ~~2 premières~~ 3 premières minutes, la 2ème équipe pendant ~~les~~ ~~3ème et 4ème~~ les 3 minutes suivantes . Après les attaques, les 2 équipes pourront s’entraîner aux services. (1 minute).

(Pas assez de temps pour s'entrainer aux attaques)

**Accepté par l’OA**

**Article 16 : OA**

*Si la formation sur le terrain ne correspond pas à la feuille de rotation* :

* 1. Avant le début du set, les joueurs doivent revenir aux positions indiquées sur la feuille de rotation sans aucune pénalité.
	2. Avant le début du set, si l’on constate qu’un joueur sur le terrain n’est pas inscrit sur la feuille de rotation, ce joueur doit être changé pour se conformer à la feuille de rotation, sans aucune pénalité.
	3. Si le coach ou le capitaine désire conserver ce joueur non inscrit sur la feuille de rotation, il doit demander le remplacement réglementaire.

**.**

**Article 20 : OA**

## **Article 20 : - Faute de rotation**.

## Une faute de rotation est commise quand le service n’est pas effectué selon l’ordre avec les conséquences suivantes :

* 1. L’équipe fautive est pénalisée par la perte de l’échange de jeu (perte du service et point à l’équipe adverse).
	2. L’ordre de rotation des joueurs est rectifié par l’arbitre.

**Article 25 : OA**

## **Article 25 : - Le joueur LIBERO**.

1. **Désignation d’un Libero**

Chaque équipe peut inscrire sur la liste des joueurs un (1) joueur défenseur spécialisé : le « Libero ». Le « Libero » doit être inscrit, avant le match, sur la feuille d’arbitrage.

En regard de son nom, un L sera inscrit dans la colonne des numéros attribués aux joueurs. Le Libero ne peut être ni capitaine d’équipe, ni capitaine au jeu.

## **Equipement**

Le Libero doit porter une vareuse qui doit contraster avec la couleur des maillots du reste de l’équipe.

## **Actions permises au Libero**

## Les actions de jeu

## Le Libero peut remplacer n’importe quel joueur de la ligne arrière.

1. Il ne peut jouer que comme joueur arrière et n’est pas autorisé à effectuer une frappe d’attaque d’où que ce soit si, au moment du contact, le ballon est entièrement au-dessus du bord supérieur du filet.
2. Il ne peut ni servir, ni contrer ou tenter de contrer.
3. Remplacement de joueur
4. Le remplacement d’un joueur par le libero n’est pas comptabilisé comme un remplacement régulier et doit se faire dans une partie de la zone libre située du côté des bancs d’équipes, limitée par le prolongement virtuel de la ligne de la zone d’attaque et de la ligne de fond.
5. Leur nombre n’est pas limité, mais il doit y avoir un échange de jeu entre chacun d’eux. Le Libero ne peut être remplacé que par le joueur qu’il a lui-même remplacé.
6. Les remplacements doivent avoir lieu pendant que le ballon est mort et avant le coup de sifflet pour le service.

Avant le début d’un set, le Libero ne peut pas entrer sur le terrain tant que l’arbitre n’a pas vérifié la formation de départ.

1. Un remplacement effectué, après le coup de sifflet de mise en jeu mais avant la frappe de service, ne doit pas être refusé, mais fera l’objet d’un avertissement oral après la fin de l’échange de jeu.
2. Le Libero et le joueur remplacé doivent sortir du terrain par la ligne de côté devant le banc de leur équipe.
3. Au cours d’un set, le joueur Libero peut devenir joueur de champ uniquement en remplacement d’un titulaire pour cause d’inaptitude définitive ET à condition qu’il n’y ait pas de joueur de réserve régulièrement inscrit sur la feuille d’arbitrage, y compris pendant les 5 dernières minutes.
4. Le joueur Libero au premier set peut devenir, sans condition, un joueur de champ au 2e set et inversement.

## **Désignation d’un nouveau Libero**

## En cas d’inaptitude définitive du Libero désigné, et avec l’approbation préalable de l’arbitre, on peut désigner comme nouveau Libero, n’importe quel joueur non présent sur le terrain au moment de la nouvelle désignation.

## Le Libero déclaré inapte n’est pas autorisé à revenir sur le terrain pour finir le match.

## Le joueur ainsi désigné comme nouveau Libero ne pourra jouer que Libero pendant le reste du ~~match~~ set.

## En cas de désignation d’un nouveau Libero, une remarque sera enregistrée à ce sujet dans la case « Remarque ».

**Article 28, A, 1**: **Malmedy**

**Caractéristiques de la touche du ballon**

**Texte** : Il doit le faire en captant la balle fermement à 2 mains en une fois. Suite à la captation ni les mains, ni les pieds, ni le ballon ne peuvent bouger jusqu’à la relance. (Sans doublé dans les mains, ni d’arrêt de balle avec la pointe des doigts ou entre les poignets). Pas d’arrêt de balle entre les poignets, ni du bout des doigts.

**Nouveau texte** : Il doit le faire en captant la balle fermement à 2 mains en une fois, **avec l’entièreté des paumes de mains**

**Motivation** : l’assouplissement pour la saison 2022-2023 a trop laissé place à l’appréciation, à la subjectivité, et donc à la contestation ou la frustration

Pour résumer, l’arbitre devait auparavant trancher entre « noir et blanc » ; les nuances de gris ont été admises dans la règle de jeu, la rendant plus ambigüe

**Refusé par l’OA**

**B) Propositions de modifications du R.O.I. (clubs et OA)**

### A r t i c l e 2 2 2 : OA

### O r g a n i s a t i o n .

L’organisation des compétitions officielles tombe sous la compétence exclusive de l’OA (voir statuts et règlement des compétitions).

*L’OA charge la commission des rencontres :*

* de recevoir les inscriptions et les désistements des équipes ;
* d’élaborer les calendriers des différentes divisions/séries ;
* de tenir à jour le classement officiel ;
* de veiller au bon déroulement des journées de championnat ;
* de proposer à l’OA le règlement de la Coupe ;
* d’appliquer le même règlement en coupes Dames et Mixte et de faire connaître ces dispositions dès la première journée de coupe.
* d’aviser l’OA de tout incident ou accident survenu lors de ces journées ;
* de se concerter avec le président ou son remplaçant pour des remises éventuelles ;
* de collationner les dates et lieux des tournois amicaux et de les rendre publiques.

### A r t i c l e 2 2 5 : OA

### A s s u r a n c e - C o m p é t i t i o n s

Tous les membres d’un club doivent obligatoirement être couverts par une assurance RC, accidents sportifs et réparation des dommages corporels.

La participation aux compétitions officielles est également soumise aux conditions suivantes :

1. *Le club* :
* doit être en ordre envers la trésorerie de l’ASBL Net-Volley Seniors (cotisation club/membres/assurances/amendes).
* doit inscrire les lettres « AF » dans la case Assurance du formulaire F1 pour tous les membres qui doivent être assurés par l’assurance fédérale.
* doit, pour le club qui est reconnu comme ayant un organe faîtier, rentrer un formulaire F9- **bis** et inscrire dans la case Assurance du formulaire F1 la lettre « P » pour chaque membre qu’il assure via son organe faîtier et les lettres « AF » pour ceux parmi ses membres qui devront être couverts par l’assurance fédérale.
1. Les joueurs : - doivent avoir l’âge requis ~~au moment de la participation à un match officie~~ (voir Art. 215).
* A r t i c l e 2 2 6 : OA

### L i s t e d e f o r c e s . ( F 5 )

Pour chaque équipe, le club établira un relevé de ses joueurs et ce ***par ordre alphabétique*.**

Ce document s'appelle la liste de forces (F5).

Cette liste de forces initiale, doit être transmise, en 2 exemplaires au Secrétariat de l’OA *avant* le 1er septembre **accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse de l'expéditeur.**

Toutefois, cette liste peut être modifiée avant la 1ère journée du calendrier des compétitions.

Une amende sera appliquée au club, pour chaque liste de forces incomplète ou non rentrée dans ce délai, et les équipes concernées seront pénalisées d'un "forfait" pour toutes les rencontres, jusqu'à leur mise en conformité.

La première liste de forces d'une équipe comprendra un minimum de 6 joueurs, aptes à la compétition, et en ordre de cotisation.

En cours de saison, l'inscription de tout nouveau joueur nécessitera une nouvelle liste de forces en 2 exemplaires reprenant tous les joueurs de l’équipe par ordre alphabétique, à rentrer au Secrétariat de l’OA accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse de l'expéditeur.

Ce joueur pourra participer à la compétition, dès réception par son club, de la nouvelle liste de forces validée.

A chaque rencontre officielle, chaque capitaine d’équipe devra disposer des listes de forces nécessaires pour justifier de l’équipe dans laquelle est inscrit officiellement chacun des joueurs qu’il aura inscrit sur la feuille d’arbitrage de la rencontre (suppléants compris*).*

#### Remarques :

* 1. Tout joueur inscrit dans une équipe, dont la liste de forces ne comprend que 6 joueurs, doit nécessairement jouer au ***minimum 2 ~~rencontres~~ journées*** **de championnat** sur les 6 premières de la saison sportive, sauf en cas d'indisponibilité, auquel cas, un justificatif sera envoyé à l’OA, et ce, dès le constat de son indisponibilité.
	2. Exceptionnellement, et pour des raisons hautement fondées, un club peut demander à l’OA de pouvoir modifier la liste de forces de ses équipes.

Dans ce cas, à l'appui de sa demande, le club fera valoir l’argumentation sur laquelle elle repose. L’OA statuera.

* 1. Les rencontres remises seront jouées avec la liste de forces d’application à la date des matchs.
1. Lorsqu’un joueur décède ou contracte une maladie qui le tiendra écarté des terrains vraisemblablement jusqu’en fin de saison, il pourra être remplacé par un joueur d’une division inférieure jusqu’à la fin de la saison. Il va de soi que ce joueur reste membre de sa nouvelle équipe jusqu’à la fin de la saison, quelle que soit l’évolution de la santé du joueur remplacé.

### Le non-respect de ces règles entraînera le forfait des équipes concernées.

**Article 227 : Angleur**

**Suppléances.**

2. Au cours de la saison sportive, un joueur d'une équipe de division inférieure ne peut suppléer, au sein de son club, qu'au cours de ~~4 journées~~ **6 journées** de championnat. Après ses ~~4 journées~~ **6 journées** de suppléance, le joueur devra impérativement terminer la saison dans l'équipe où il a été inscrit initialement.

(D’après l’expérience de cette saison , il est à remarquer que nous aurons Toutes et Tous un an de plus et qu’il y a de moins en moins de membres qui acceptent de jouer dans la division supérieure.)

**Article 227 : Huy et Neupré**

Augmenter le nombre de suppléances dans toutes les divisions (passer de 4 à 5).

**Article 227 : Décision de l’AG : 6 journées de suppléances pour la saison 2023 - 2024**

**Article 303 : OA**

### A r t i c l e 3 0 3 : - C a s p a r t i c u l i e r d u f o r f a i t a v a n t l e d é b u t d e l a c o m p é t i t i o n .

1. *~~Avant le début de la compétition~~* ~~: Une équipe régulièrement inscrite en championnat qui déclare forfait général avant le début de la compétition (~~*~~mais après le 30 juin~~*~~), ne pourra se réinscrire que dans la série la plus basse.~~
2. *~~Avant le 15 août~~* : Si un club déclare forfait général pour une équipe dans une division déterminée *avant le 15 août, ce club devra obligatoirement remplacer cette équipe par une équipe inscrite dans une division inférieure. Ce sera la dernière équipe du club qui sera forfait général*~~, l’OA pourra prendre la décision de faire monter une équipe supplémentaire et /ou de repêcher une équipe descendante afin de maintenir le nombre d’équipes prévues pour cette division, si ce cas n’était pas prévu dans le règlement des montées et descentes.~~

~~Les équipes considérées en ordre utile peuvent refuser de prendre la place devenue vacante, sans encourir de sanctions comme la descente dans la série la plus basse.~~

1. *~~Après le~~* ***~~15 août~~*** : Si ce forfait général survient *après le 15 août*, la série restera incomplète.

#### ~~Remarques :~~

1. ~~Dans tous les cas, si l’équipe qui déclare forfait général est l’équipe supérieure d’un club possédant plusieurs équipes, ce club devra obligatoirement remplacer cette équipe par une de ses équipes inscrites dans une division inférieure et c’est la dernière équipe du club qui sera déclarée forfait général. (conformité avec l’art. 223 Rem.).~~

Dans tous les cas, l’amende (AC 13) sera appliquée.

**Article 307 : OA**

**Supprimé. Raison : « double emploi » avec la remarque après l’article 49 du code de jeu : « Equipe incomplète – Exclusion ou Inaptitude ».**

**Article 311 : OA**

### A r t i c l e 3 1 1 : - D e v o i r s d u c l u b o r g a n i s a t e u r l o r s d ’ u n e j o u r n é e d e c h a m p i o n n a t .

L’organisation d’une journée de championnat est à charge du club visité.

Les terrains et le matériel devront être conformes aux prescriptions des règles de jeu en vigueur et des règlements prévus pour le championnat.

La salle doit être en ordre, dans la mesure du possible, 20 minutes avant le début de la compétition.

### Le club visité est entièrement responsable de l’organisation de la compétition.

1. *Vérification des terrains* : hauteur du filet, antennes, marquoir, chaises d’arbitre, banc pour le coach et les réservistes, etc.…

Prévoir des séparations entre chaque terrain de jeu.

1. *Le club visité : -* mettra à la disposition des équipes des rafraîchissements (bouteilles d’eau) et veillera à la présence d’une trousse de secours en ordre (voir ~~Aide-mémoire~~ documentation).
* L’équivalent de deux consommations sera offert par le club aux arbitres dès leur arrivée.
1. *Table officielle* : le club visité est chargé de fournir :
2. un tableau d’affichage des rencontres et des classements.
3. les feuilles d’arbitrage officielles (une par rencontre planifiée) + des feuilles vierges.
4. à chaque équipe, **quatre** feuillets de rotation par match (minimum 10cm x 5cm) (voir documentation).
5. un micro et son amplification audible et en bon ordre de marche.
6. par terrain (+ 1 de réserve à la table) un ballon de match homologué et à bonne pression (0,3 – 0,325 kg/cm²) et trois ballons par équipe pour l’échauffement des équipes.
7. par terrain, un marquoir et un marqueur (seul sauf en cas de dérogation de l’arbitre pour écolage).
8. deux déclarations d’accident personnalisées relatives à l’assurance fédérale.
9. *Le responsable de la table* (club visité) est chargé de :
10. d’indiquer les noms des responsables de salle et de table sur toutes les feuilles d’arbitrage
11. faire remplir les feuilles d’arbitrage par les capitaines d’équipe, et ce, 20 minutes avant le début de la rencontre.

## signaler que les feuilles d’arbitrage doivent être remplies proprement, correctement ET selon les directives de l’OA (NOMS en MAJUSCULE, PRENOMS en toutes lettres, par ordre alphabétique pour les titulaires), en passant une ligne pour les suppléants en précisant l’appartenance complète de la division d’origine. (Mettre à disposition le modèle de rédaction de la feuille d’arbitrage)

* à l’issue de la rencontre~~, contrôler que les feuilles soient signées par les capitaines et l’arbitre~~ recopier le score sur la feuille de résultats.
* - ~~contrôler que toute annotation au dos de la feuille d’arbitre soit signée par les parties concernées (arbitre et capitaines).~~
* - contrôler qu’aucune remarque supplémentaire ne soit faite APRES la rentrée de la feuille d’arbitrage (valable également pour une signature manquante).

## annoncer au micro les rencontres, les terrains et les arbitres désignés, ainsi que le début des rencontres, les cinq dernières minutes et la fin de la rencontre. Huit minutes avant le début des rencontres organiser ~~autoriser~~ les échauffements à l’attaque (3 minutes par club) et les services (1 minute) ~~qui organisent les échauffements.~~

1. faire respecter scrupuleusement l’ordre et l’horaire des rencontres prévues au calendrier (la disposition des terrains ne peut être modifiée en cours de journée).
2. faire parvenir les feuilles d’arbitrage accompagnées de la feuille ~~récapitulative~~ de résultats le plus rapidement possible au responsable de la commission d’arbitrage et, le soir même communiquer les résultats par mail aux responsables du site.
3. *Le responsable de salle*

Pendant toute la durée des rencontres*,* il sera chargé de vérifier le bon déroulement de l’organisation (marqueurs en place, zones libres dégagées, etc, ...)

Ce délégué sera identifiable par un signe distinctif (brassard, …) Il se tiendra bien en vue et à la disposition des arbitres.

1. *Le marqueur :* devra suivre les décisions de l’arbitre. Il modifie d’abord le score et ensuite seulement le côté du service.

**Article 311 : Angleur**

**Devoirs du club organisateur lors d’une journée de championnat .**

4. Le responsable de la table (club visité) est chargé de :

b) annoncer au micro les rencontres, les terrains et les arbitres désignés, ainsi que le début des rencontres, les cinq dernières minutes et la fin de la rencontre. Huit minutes avant le début des rencontres, ~~prévenir les arbitres~~, ~~qui,~~ organiser les échauffements en autorisant les attaques et les services.

(Les arbitres n’ont pas assez de temps entre deux matchs (10 minutes) pour faire le toss et pour lancer les échauffements, de ce fait il y a du retard et des équipes n’ont pas le temps s’échauffer puisque la table annonce le début des rencontres.

**Toutes les propositions de modifications du R.O.I. ont été acceptées à la majorité à l’exception des articles 222, 226 et 503 (le nouveau tarif des amendes apparaît ci-dessous avec l’accord de l’AG).**

**Article 503 : OA**

### A r t i c l e 5 0 3 : R e l e v é d e s f r a i s a d m i n i s t r a t i f s e t d e s a m e n d e s

1. ***Frais Administratifs :* (ADM) UT**

#### Compétition : (AC Amendes)

1. Terrain non en ordre pour l'heure du début de la compétition 10
2. Matériel absent ou défectueux ou inadapté 3
3. Absence de boîte de secours dans la salle 5
4. Absence au marquoir d'un préposé ~~du club organisateur~~ 3
5. Ballons de match non homologués (par ballon) 5
6. Feuilles d’arbitrage non - conformes 3
7. Feuilles d’arbitrage non remplies dans les délais par une équipe (20 minutes avant) 5
8. Feuilles d’arbitrage mal remplies ou incomplètes (Suppléances, capitaine n°, div.) 3
9. Absence de la liste de forces pour le contrôle de la feuille d’arbitrage 5
10. Equipement non en ordre (absence de numéro ou deux fois le même N°, vareuse différente) 2
11. Absence du signe distinctif du capitaine 2
12. Absence à une journée prévue au calendrier 40
13. Forfait général avant ou pendant la compétition 80
14. Equipe non réglementaire sauf en D4 et en dames 2 ou la plus basse du club 15
15. Non communication des résultats le jour du match 5
16. Forfait lors d’un match de coupe 75

***Remarque*** : Si dans une salle, le matériel est inadapté ou présente un danger d’accident

(ex : chaise d’arbitre instable), l’OA n'organisera plus de compétitions officielles dans cette salle.

**ANNEXE 2**

***Objet*: Rédaction de la feuille d’arbitrage**

**EXEMPLE en DIV . 2**

 **N° = numéro des vareuses (ATTENTION : L pour le Libéro)**



 **NOM en CAPITALES -**

 **VRAI prénom EN ENTIER**

 **On entoure le dossard du capitaine PAR ORDRE**

 **ALPHABETIQUE**

 **On laisse minimum une
 ligne blanche AVANT
 les suppléants**

 **Uniquement pour les
 Pas d’ordre prévu pour suppléants : la division
 les suppléants d’origine (complète)**

 **Un seul coach désormais**

***En cas d’emploi d’étiquettes pré-imprimées,***

* ***celles-ci devront impérativement correspondre aux lignes et colonnes de la feuille d’arbitrage (même largeur et même hauteur).***
* ***être collées correctement.***

6. Feuilles d’arbitrage non - conformes 3€)

7. Feuilles d’arbitrage non remplie dans les délais par une équipe (20 minutes avant) 5€

8. Feuilles d’arbitrage mal remplies ou incomplètes (Suppléances, capitaine n°, div.) 3€

9. Absence de la liste de forces pour le contrôle de la feuille d’arbitrage 5€

10. Equipement non en ordre (absence de numéro ou deux fois le même N°, vareuse différente) 2€

11. Absence du signe distinctif du capitaine…………………………………………………………….……..2€

**Règlement des compétitions**

**Malmedy :**

**Partie de règlement souhaitée modifiée** : règlement des compétitions 2022-2023, point 2 : **Montées et descentes**

**Texte** : Pour pouvoir reconstituer le plus rapidement possible des divisions comptant 12 équipes

**Nouveau texte** : Pour pouvoir reconstituer le plus rapidement possible des divisions comptant 12 équipes, **il n’est pas autorisé de refuser la montée. En cas de refus, l’équipe sera reléguée dans la division inférieure**

**Motivation** : la D1 mixte connaît des perturbations (nombre de matches accru, nombre de renforts admissible), du fait du refus de plusieurs divisions D2 mixte de monter

**Malmedy :**

**Partie de règlement souhaitée modifiée** : règlement de compétition 2022-2023, organisation du championnat

**Texte** : L'OA charge la commission des rencontres d’établir le calendrier

**Nouveau texte** :

**Motivation** : nous avons constaté lors de ce championnat 2022-2023 que

* La D1 de Malmedy est bye à Spa mais se déplace 2x à Oreye et 3x à Huy
* La D1 de Flémalle est bye ….à Flémalle
* La D4 de Malmedy est bye à Spa

Au moment où la planète quasi entière s’inquiète sur l’empreinte carbone, est-il possible d’améliorer le planning en tenant compte d ces éléments, qui se répètent peut-être dans d’autres situations et pour d’autres clubs.

D’autre part, nous constatons également que la D2 mixte joue 3x en mars et 1x en avril ; est-il possible d’avoir une répartition plus équilibrée ?

**Huy et Neupré :**

* Supprimer le 3ème tour en D1.

**Neupré :**

* Redémarrage des rencontres officielles le 15/9, car les congés scolaires ont été modifiés.
* Le vainqueur de chaque division doit accéder à l’étage supérieur. En cas de refus, envisager une sanction (rétrogradation en divisions inférieures).

**Interpellations**

**Angleur**

* Nous avions déjà l’an passé: souhaité, que dans la mesure du possible, des journées "dames" ne soient ni suivies ni précédées d’une journée de compétition "mixte" (championnat ou coupe). Ce fût pire cette année, certaines dames ont joué 3 x en 1 semaine !
* Ne pas dans le calendrier avoir un club qui rencontre la même journée deux clubs du top 5 (Flémalle, Spa, Malmedy, Sprimont, Angleur)

Irréalisable

* Ne pas faire de 3eme tour en D1 mixte (championnat trop long)
* Lorsqu’une équipe est bye, vérifier qu’elle ne le soit pas dans un club proche de chez elle (exemple, en D1 mixte, Malmedy Bye à Spa, mais déplacement à Oreye !!!)
* Lors de la **finale** de la coupe, match en 2 sets gagnants (le 3eme set en tie-break ?)
* Pourquoi devoir remplir un document concernant les attelles, alors que nous ne remplissons plus de certificat médical. (RGPD)
* Suite au changement proposé pour les huit minutes : désigner les arbitres un match et pas l’autre (plus de temps pour remplir les feuilles)
* Au jour de l’informatique, devons-nous toujours faire « confiance » au service de la poste ?
* Lorsque la température est basse dans les salles (Herve) pouvoir laisser les joueur(euse)s, s'échauffer (se tenir chaud) le long du terrain.
* En ce qui concerne les différentes montées, pour ne plus en arriver à ce que le championnat soit faussé lorsqu'une équipe ne veux pas monter ,: SI et seulement si le club possède déjà une équipe dans la division dans laquelle l'autre équipe arriverait, ils ont le choix de refuser la montée. On fait de même avec les suivants. (chaque division restera alors complète-

(Nous avons bien conscience qu’établir un calendrier comportant autant de rencontres est difficile, mais éviter le plus possible de faire un copier/coller de l’année précédente.)

**Herve :**

Organisation d’un championnat avec Playoff pour la saison 23-24 en division 1

Diverses raisons pour le changement de formule :

1. Équilibrer le niveau de la compétition pendant toute la saison entre les équipes de division 1
2. Augmenter le challenge entre les équipes dans les deux parties de la saison, aussi bien au début (tour de qualification) dans le groupe supérieur, qu’en fin de championnat pour le titre ou le maintien
3. Les rencontres entre les équipes de même niveau dans la deuxième partie du championnat donneront un intérêt plus grand à la poursuite de celui-ci pendant cette période, cela évitera aussi les forfaits comme cette année
4. Les participants aux play-offs tenteront, à l’issue de matchs couperets, de se qualifier.....
5. Des affiches attractives pour les membres du premier groupe
6. Le choix de faire deux parties distinctes dans le championnat de division 1 amènera les équipes de division 2 à accepter la montée, ce qui n’a pas l’air d’être le cas depuis deux ans...
7. Suivant la manière dont on l’organise, c’est diminuer le nombre de rencontres de division 1 : cette année, 27 matchs avec 3 rencontres entre chaque équipe c’est trop car il y a encore celles de la coupe en plus......
8. Inviter dans les Plalyoff, si c’est possible, deux équipes de division 2 pour le maintien en division 1

**ROI Article 227** Pouvoir faire des suppléances dans la même série, même en division 3 lorsque le club possède une équipe en D4

Lorsque l’on parle d’un championnat mixte, il faudrait au moins avoir au minimun une dame par équipe.

Pour le bon agencement du championnar il serait souhaitable d’avoir des séries avec 12 équipes.

**Huy :**

Concerne la D1 : Ne plus faire un 3ème tour, car pour les petits clubs, cela devient trop difficile de trouver des joueurs pour suppléer, travail, blessures etc..

1. Essayer de mieux répartir le calendrier pour ne plus avoir tant de journées à la suite une de l’autre et éviter ainsi de faire jouer 3 divisions la même semaine, si une des équipes doit prendre des joueurs dans des divisions inférieures  cela devient impossible.
2. Ne pas mettre les journées ‘bay’ aux clubs qui sont proches des halls ou se déroulent les compétitions.
3. Évitez d'avoir des journées avec un seul match avec un éloignement important (plus de temps sur les routes que sur le terrain).
4. Donnez une réponse explicative aux clubs suite à leurs demandes.
5. Ne plus faire jouer de match quand l’état du terrain n’est pas correct ( exemple le 23/03/23 à Oreye, eau sur le terrain).
6. Mettre plus de suppléances à toutes les divisions.
7. Pourquoi ne pas organiser des journées de championnat le samedi (les grands-parents sont souvent libre le week-end comme les parents sont en général en congé !!).
8. Qu’en est-il de notre demande pour les équipes de dames 1 (comme en D1 mixte pas de descendant et peut-être 2 montants en dames 2 pour équilibrer les divisions en nombres).
9. Ne serait-il pas possible de mettre les matchs de championnat pour les D1 par exemple Flémalle - Huy à Huy le Mardi ou jeudi de 16h à 18H et le retour chez eux  ou voir même quatre équipes sur deux terrains, Spa - HUY allez retour etc....

**Theux :**

**MODIFICATION DES REGLES DE MONTEE ET DESCENTE EN D2 ET D3.**

Madame, Monsieur,

Je vous propose une réflexion sur les modalités de montée et descente en division D3 et D2.

Pour simple rappel, pour la division inférieure D4, où il y a trois séries, le premier de chaque division monte en D3 ainsi que le meilleur deuxième. Pour les premiers de chaque série, le fait est logique et incontestable mais pour l’obtention du dernier ticket avec la place de meilleur deuxième, le suspens reste la plupart du temps, très serré jusqu’à la dernière journée … et c’est parfait pour la motivation des équipes concernées …

Alors, pourquoi ne pas appliquer ce processus aux D2 et D3 ?

Je vous propose de décréter 3 descendants directs de D2 en D3 ainsi que 3 montants de D3 en D2. Les décisions seraient prises de cette manière :

1. trois descendants d’office de D2 en D3.
2. le premier de chaque D3 est montant d’office.
3. pour déterminer le troisième montant, il faut déterminer le meilleur deuxième et je vous propose cette manière de procéder.
* On prend l’équipe ayant le plus grand nombre de victoires.
* Si égalité, on prend l’équipe ayant le moins grand nombre de défaites.
* Si égalité, on prend l’équipe ayant le plus grand nombre de sets gagnants.
* Si égalité, on prend l’équipe ayant le meilleur coefficient.

Je vous propose de garder deux montants de D2 en D1 et deux descendants de D1 en D2.

Mes propositions sont maintenant sur votre table. Dans toutes les disciplines sportives, les règlements ne sont jamais sclérosés et évoluent régulièrement. Je vous demande d’y réfléchir avec ouverture d’esprit mais surtout avec raisonnement, logique et sans tabou ni obstination … et comme toutes les personnes à qui j’ai soumis ces réflexions, et qui sont plus que d’accord avec moi, je vous dis maintenant … la balle est dans votre camp … Y A PLUS QU’A RECEPTIONNER MON SERVICE !!! ***copier-coller de la proposition 1 mais ne m’en veuillez pas !!!***

Guy FOURIR Joueur Theux net-volley et professeur d’éducation physique (AESS) en « congé »

**Verlaine :**

Dans les salles à trois terrains lors de journées d’une série incomplète (huit ou dix équipes) pourquoi ne pas faire la première série et la troisième sur deux terrains afin de laisser un terrain disponible pour l’échauffement des équipes de la deuxième série.

L’Art. 311 du Roi dit que personne ne peut passer derrière le marqueur, au premier terrain de Fléron c’est un va et vient côté marqueur, les enfants et les parents passent entre le marqueur, le banc des remplaçants et le terrain.

Pour les arbitres, il serait bien plus facile que le responsable de la table organise les échauffements d’avant matchs.

**M. Plomteux :**

- Revenir à la gestion des échauffements, attaques et services annoncés par la table.

- Délimiter une zone neutre minimum 1 mètre derrière le piquet des filets pendant les rencontres.

- -   Arbitrer en intervalle pour que les arbitres aient plus de temps entre les matchs.

 - Remettre la hauteur initiale du filet à de 2.43m pour la D3.

* Respecter un minimum de la température dans les salles.
- Comportement des coachs et des capitaines vis-à-vis des arbitres.
- En 4 et dames 2 service dans le terrain, règlementer la distance à partir de la ligne arrière(1 mètre).
- Les longs pantalons (trainings) devraient  être serrés à la cheville.
* Eclairage dans les halls à revoir.
* Uniformiser les feuilles de rotation
* Faire parvenir les feuilles de déplacement à chaque arbitre.

**Après lecture des différentes interpellations, certaines propositions sont irréalisables ; dans la mesure du possible, l’OA s’efforcera de répondre aux attentes des clubs (calendrier).**

**La séance est levée à 12hr30.**

1. AUGUSTE C. FRASELLE

 Présidente Secrétaire